

**Compte-rendu de la Commission Administrative du CCAS du 09/04/2018 à 18 heures
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 04/04/2018

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, DIDIER Guy, CHAIX Michel

ABSENTS : Mme CHARPIN Sandrine (pouvoir à DIDIER Guy)

1/ Approbation du compte de gestion 2017 du CCAS

Présentation du compte de gestion 2017 du CCAS établi par le percepteur.

Décision : 4 voix pour

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2017 du CCAS.

2/ Approbation du compte administratif 2017 du CCAS

Décision : 3 voix pour (Robert BALMAIN, Président, ne prend pas part au vote)

La Commission Administrative du CCAS approuve le compte administratif 2017 du CCAS comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7 680.44 €		2 814.11 €	- €	10 494.55 €
Opérations de l'exercice	4 421.73 €	3 954.46 €	4 149.00 €	- €	8 570.73 €	3 954.46 €
TOTAUX	4 421.73 €	11 634.90 €	4 149.00 €	2 814.11 €	8 570.73 €	14 449.01 €
Résultats de clôture		7 213.17 €		- 334.89 €		5 878.28 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 421.73 €	11 634.90 €	4 149.00 €	2 814.11 €	8 570.73 €	14 449.01 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 213.17 €		- 1 334.89 €	- €	5 878.28 €

3/ Affectation des résultats 2017

Décision : 4 voix pour

Affectation du résultat cumulé 2017 de fonctionnement soit 7213,17 € au compte 1068 recettes d'investissement pour 1334,89 € et au compte 110 report à nouveau pour 5878,28 € et inscription des résultats 2017 au budget primitif 2018 du CCAS.

4/ Approbation du budget primitif 2018 du CCAS

Décision : 4 voix pour

Approbation du budget primitif 2018 du CCAS s'élevant à 8389,28 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 1334,89 € en recettes et dépenses d'investissement.

